

**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA MARTINIQUE

DE LA COMMUNE DE BASSE POINTE

Membres en exercice : 27

Nombre de présents:19

Procurations : 00

Nombre d'absents:07

Affiché le :

Session Ordinaire du mois de MARS 2013

Séance du 26 mars 2013

L'An Deux Mille Treize, le Mardi 26 mars, à dix-sept Heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Basse - Pointe régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle des délibérations sous la présidence de M. André CHARPENTIER, Maire.

La séance a été publique.

ETAIENT PRESENTS : André CHARPENTIER : Maire,

Mme LOUISON Manotte : 1^{ère} Adjointe, Mme DENVAL Rita : 2^{ème} Adjointe, Mme PATRON Alberte : 3^e Adjointe, M. DUCTEIL Alex : 4^e Adjoint, M. JOSEPH Fred : 5^{ème} Adjoint, Mme EDMOND-PAVILLA Maryse : 6^e Adjointe, M. SUEDILE André : 7^e Adjoint, M. PAVILLA Guy : 8^e Adjoint, Mme VELAYE Anne-Marie, M. Max LOUISON, M. LOUISIN Willy, Mme MILNIS Bernadette, M. ADEQUIN Georges, M. LINVAL Athanase, M. TIMARD Olivier, M. VENUS Julien, M. PAVILLA Césaire, Mme CASIMIRIUS Marie Thérèse,

ABSENTS : Mme MARIMOUTOU Aline, Mme PUJAR Maguy, Mme BLEZES Monique, Mme COSSOU Joséphine, Mme ANDRE Rosiane, M ALLAMELU Albert, M. MOISE Marcellin, Mme TONNEL Danielle.

Après l'appel nominal, le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Monsieur SUEDILE André est nommé secrétaire de séance.

Le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1°) Adoption du Compte Administratif 2012

2°) Approbation du Budget Primitif 2013.

Monsieur le Maire ouvre la séance en annonçant un ajout à l'ordre du jour (les deux points suivants complémentaires introduits en séance), puis donne lecture du rapport de présentation du Compte Administratif 2012 :

Point 1 / En 1 bis, Exposé relatif à la proposition de l'affectation des résultats 2012

Point 2 / Dénomination de rue qui sera porté en 3°) à l'exposé de la séance

1°) ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012.

Procédant à la lecture du rapport de présentation du Compte administratif 2012, Monsieur le Maire **porte une précision au chapitre I - « DETAILS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT » 2°) « LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT » (dernier paragraphe chapitre 77) : « ... 38 458,93 € (participation du Conseil Régional au SDIS) » a été rectifié par « ... 38 458,93 (régularisation du terrain CAPGRAS suite à l'expiration du bail construction) ».**

Monsieur le Maire passe ensuite la parole aux élus.

Madame CASIMIRIUS intervient : Dans les comptes de la classe 66, les intérêts d'emprunts ont été consommés en 2012. Cela avait - il été budgété ?

Monsieur le Maire donne une réponse affirmative ; dans la première colonne, le crédit ouvert est de 44 200 €. Et les dépenses correspondantes ont été réalisées pour leur totalité : soit **43.859, 43 €**

Madame CASIMIRIUS poursuit en faisant constater qu'à la page 28, dans les dépenses d'investissements, il y a une différence de 168 813,62€.

Monsieur le Maire explique que dans le crédit ouvert, il y a ce qui a été consommé, le solde, qui est la différence. **Le report correspond à l'exécution et dépend des besoins. Lors d'une opération achevée, il n'y a pas de report d'où des montants différents.**

Madame CASIMIRIUS explicite sa question : si certaines opérations ont été engagées sur un ensemble pluriannuel, pourquoi ne pas reporter l'ensemble du solde au lieu d'un report partiel ? Où seront affectés les 168 000 € ?

Monsieur le Maire reprend que le **report correspond à un besoin sur une opération** : nous évaluons un certain montant pour une opération, elle est réalisée pour une certaine somme puis **nous avons le solde : celui -ci est réajusté en fonction du besoin réel constaté pour ladite opération sur l'exercice suivant ...**

Madame LOUISON ajoute que tout dépend également de l'état d'avancement de l'opération et des engagements, d'où justement, ces réajustements pour éviter d'abonder inutilement le budget.

Madame CASIMIRIUS poursuit : « La collectivité n'est - elle pas pénalisée dans sa capacité budgétaire, sa capacité à investir ? »

Monsieur le Maire rétorque qu'il s'agit de prendre en compte ce que nous pouvons mener à bien sur l'année. Il argumente en citant l'église : c'est une opération menée année après année. Des études, des sondages ont déjà été conduits. Nous ne sommes pas au stade de dépenser 2 millions dans l'année alors que la phase concrète des travaux n'a pas débuté.

Madame LOUISON complète : il est recommandé de prévoir ce qui sera réalisé sur l'année.

Madame CASIMIRIUS demande s'il ne serait pas préférable d'anticiper ? Pourquoi ne pas faire un report à hauteur du solde ? Il s'agit de sommes prévues au budget.

Monsieur le Maire rappelle que c'est bien cette « technique » du report réel qui vient d'être exposé plus haut.

Monsieur PAVILLA Césaire intervient en demandant s'il y a un marché pour l'achat de vêtements de travail pour le personnel.

Monsieur le Maire affirme : quatre sociétés étaient en concurrence, rien ne s'achète sans une consultation.

Monsieur PAVILLA Césaire poursuit sur le carburant.

Il n'existe qu'un fournisseur, fait remarquer Monsieur le Maire, c'est un produit taxé.

« Et la maintenance des véhicules ? Le compte 615 (maintenance) ne concerne que ceux - ci » ? Réplique Monsieur PAVILLA Césaire.

Monsieur le Maire répond que le concessionnaire assure cette maintenance.

Il enchaîne en disant que c'est le poste Maintenance qui **comprend les véhicules, les contrats d'entretien de la climatisation, des appareils électriques etc.**

Madame BERENGUIER porte une précision à Monsieur PAVILLA Césaire sur l'article budgétaire 615 de la page 8 (maintenance) : elle explique les différentes codifications fonctionnelles en marge des comptes.

Le **020 (codification fonctionnelle)** concerne l'administration communale, le **211**, l'école maternelle, le **212**, les écoles primaires, ainsi de suite. La ventilation par code fonctionnel indique la nature de chaque dépense dans la collectivité.

Madame CASIMIRIUS demande des précisions sur la ligne 21538 de la page 32.

« Il s'agit des hydrants » dit Monsieur le Maire, cette somme n'a pas encore été consommée. **Les bouches d'incendie sont à revoir sur l'ensemble de la commune. La participation de l'Etat est aussi intéressante.**

N'ayant aucune autre observation sur ce premier point, Monsieur le Maire invite Madame LOUISON à poursuivre la séance pour le vote et se retire.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité moins une voix contre le Compte Administratif 2012.

1 BIS) EXPOSE RELATIF A LA PROPOSITION DE L'AFFECTATION DES RESULTATS 2012

Monsieur le Maire fait lecture de l'exposé puis donne la parole au Conseil.

Aucune observation faite, il passe au vote.

Les membres adoptent l'exposé à l'unanimité, moins deux ne prenant pas part au vote.

2°) APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2013

Monsieur le Maire procède à la lecture du rapport de présentation du Budget Primitif 2013

Suite à cet exposé, Monsieur le Maire donne la parole aux élus.

Madame CASIMIRIUS ouvre l'échange en faisant constater que **la dotation budgétaire de la commune est de 22%. Taux « étonnamment » faible...**

Elle interpelle sur plusieurs points : elle est étonnée de la faiblesse d'engagement de la commune pour **la RHI, le stade** (où un effort aurait dû être fait pour achever les travaux), et **la réfection de la voie d'accès du port de pêche.**

Aussi, pourquoi n'y a-t-il pas eu un report total du solde ? De plus, il serait opportun d'offrir aux Pointois leur **Eglise réhabilitée**. D'autre part, depuis 2010, nous programmons des opérations non réalisées.

Le taux de réalisation s'élève à 45,59% par rapport à ce qui avait été avancé. Pourquoi ne pas investir entièrement pour terminer ces opérations liées au logement, au sport, au lieu de culte et chargé d'histoire ?

Monsieur le Maire intervient sur ces interrogations : **l'opération RHI** : c'est une opération difficile, menée depuis plusieurs années. Elle a été financée à 20% par la commune et 80% par l'état. Il fallait déloger certains habitants du quartier Fond Bourg. Cette année, des travaux très importants ont été menés pour l'accès, la sécurité et l'assainissement.

La ville a pris en charge l'assainissement de toutes les maisons du quartier qui sont reliées au réseau public.

Cette opération s'inscrit également dans « l'opération logement » qui a été menée et qui se poursuivra car des équipements n'ont pas encore été réalisés, **en particulier la construction de 12 logements Locatifs sociaux par la Société HLM OZANAM.**

En tout cas, rien que les travaux de voirie et d'assainissement précités ont mis la commune en difficulté financière car les subventions attendues de l'Etat et de la DEAL n'étaient pas encore versées.

Deuxième point évoqué, le stade : l'entreprise ELAN détenait ce marché. Les travaux ont commencé puis ont été abandonnés. De nombreuses relances et la procédure pour la reprise des travaux ont été engagées.

Cette société ne s'est jamais manifestée **même pour l'établissement du procès verbal contradictoire qui a été rédigé par le Maître d'œuvre, Monsieur MONTHIEUX.**

Cette entreprise a monté une grue qu'elle a également abandonnée. Représentant un danger, la commune a dépensé 7 885 € pour enlever cet engin.

De ce fait, une autre procédure d'appel d'offres a été lancée. Cinq entreprises étaient en concurrence. La première retenue devait fournir des attestations sociales et fiscales. Nous n'avons pas eu de retour. La deuxième entreprise remplissant les conditions a été sollicitée. Ce sont des procédures très longues, qui mettent souvent « en péril » les prévisionnels en terme de réalisations, prévus et soutenus par la Commune.

L'Eglise : Mr le Maire rappelle qu'il était évident que mener cette opération sur un an voire deux était impossible, d'où une démarche « par étapes » avec d'abord : **la construction d'une chapelle sur les fonds communaux par appel d'offres sous maîtrise d'œuvre d'un architecte.** Ce lieu de culte a été chiffré à 239 000 €.

D'autre part, des études permettant d'évaluer la fragilité de l'Eglise ont été faites avec le Cabinet « GROUPE V SARL » constitué d'un architecte et d'un ingénieur.

A l'issue des premières phases de diagnostic et d'études, c'est la réhabilitation avec travaux de confortement qui a été retenue. Cette donnée a été depuis 2 ans communiquée aux prêtres, Comité Paroissial, ainsi qu'à la population

Pour des raisons architecturales, d'histoires, le Cabinet a conseillé un concours de maîtrise d'œuvre. Cette phase achevée, la deuxième étape de cette opération commencera avec les lauréats du concours de maîtrise d'œuvre.

Dernier point, le port : l'étude est confiée à la DEAL pour cette réhabilitation...

Madame LOUISON revient ensuite pour des précisions, suite aux explications de Monsieur Le Maire relatives aux dépenses d'Investissement.

Elle rappelle le programme d'investissement présenté lors du DOB et sur lequel les opérations précitées sont chiffrées avec des reports.

Elle indique, que s'il fallait réaliser l'ensemble de ces opérations, elles s'élèveraient à 13 892 195 € ce qui représente le total des opérations en stock.

Pour un phasage par année d'investissement, il faudrait investir 1 700 000 en moyenne €, ce qui mènerait à une répartition sur 9 ans. Aussi, en reprenant cette somme, la recette devrait être identique ; ce qui manifestement ne serait pas possible vu la conjoncture générale...

Madame BERENGUIER argumente : avec un minimum de **867 330 € de subvention attendue**...(taux le plus moyen), il manquerait donc 832 221 € sur une année...

Or, pour 2012, la section d'investissement a réalisé pour environ 1.300.000 € de dépenses... On est donc 8 fois en deçà de ce qu'il aurait fallu atteindre en calcul absolu... Et ceci répond donc à la question de Madame CASIMIRIUS : « pourquoi y a - t - il une faiblesse dans l'exécution ? »

IL FAUT BIEN NOTER QUE CES HYPOTHESES SONT FONDEES SUR DES RAISONNEMENTS « dans l'absolu »... ; NE TENANT PAS COMPTE D'UNE INFINIE D'AUTRES PARAMETRES FINANCIERS ...tels que l'Autofinancement structurellement dégagé par le budget communal

Tout cela à rapporter proportionnellement à la structure même du Budget de la Ville.. (poids des Recettes réelles de fonctionnement etc.)

Madame CASIMIRIUS a annoncé le faible taux d'engagement en 2010 en calculant le taux de couverture des opérations en tenant compte des recettes d'investissement d'où l'interrogation : pourquoi inscrire ces opérations alors qu'il suffit, compte tenu de la capacité d'engagement, de faire un report total car un certain montant est prévu dans le budget. Elle rebondit également sur les travaux du stade : la vigilance est de mise et il est important de veiller à un cahier des charges précis. Il faut être attentif aux attestations sociales et les entreprises sous missionnées doivent être à jour dans leurs cotisations.

Monsieur le Maire intervient. Il est évident que la Commission d'appel d'offres ne pouvait rejeter un dossier pour le manque d'attestation d'où la demande faite auprès de l'entreprise.

Concernant le déplacement de la grue, entamer une procédure judiciaire emmènerait à 1 an voire 2. Donc en cas d'accident et d'incident, la responsabilité de la commune serait engagée.

Monsieur le Maire signale un autre problème et revient par là même sur la structure du Budget Communal : **la principale ressource de la commune est l'octroi de mer. En 2009, on percevait 2 600 000 €. Aujourd'hui, 2 000 000 € donc 600 000 € de moins** et c'est une diminution régulière.

La deuxième ressource concerne la dotation de l'état (dotation globale de fonctionnement) qui stagne et voire, sera même réduite d'année en année ; par suite de la Réforme générale des dotations menées par l'Etat.

De même, la taxe sur les produits pétroliers, est aussi en baisse régulière...

Un autre problème se pose : la réforme sur les rythmes scolaires. Les communes devront prendre en charge en 2013 ou en 2014 les élèves pendant 3 heures / semaine. L'état prévoit de verser aux communes optant pour l'application de la loi en 2013, 95 €/an/élèves. En 2014, 45 €/an/élèves et 2015 aucun versement. **Comment une commune comme Basse Pointe pourra mettre en place un service en sachant qu'il existe 4 écoles. De ce fait, et avec les dotations en baisse ; quand on parle de recette communale, nous prenons des mesures pour une bonne gestion visant à maintenir au moins « équilibrée » la situation de la ville, qui reste préoccupante.**

Madame CASIMIRIUS se prononce sur les annexes. Les variations concernant les bases d'imposition. Elle a une mauvaise appréciation du support.

De plus, la population ne conçoit pas l'augmentation de la taxe foncière et insiste sur le faible taux d'investissement et de réalisation.

Autre remarque, à la page 46, les moyennes nationales de la strate seraient plus intéressantes si elles étaient renseignées et elle soumet une moyenne de la Martinique. En revanche, le tableau est appréciable car on a rapidement une bonne lisibilité.

Monsieur le Maire fait une brève intervention sur le centenaire de la naissance d'Aimé CESAIRE. Il renvoie à la page 33 (**œuvres et objets d'art : 50 397 €**).

Madame CASIMIRIUS demande si les montants ont été segmentés.

Madame BERENGUIER confirme, et Monsieur le Maire explique qu'il y a des opérations qui peuvent être réalisées en investissement et d'autres relèvent du fonctionnement.

Madame BERENGUIER poursuit en disant que le budget global du Centenaire, **comprend bien les 111 400 € et 50 397 €**.

Monsieur le Maire rappelle les œuvres prévues pour cet évènement : **une œuvre à l'entrée du quartier Eyma réalisée par Monsieur Victor ANICET, une autre à côté de la maison de Monsieur APPAOO réalisée par Monsieur Laurent VALERE et un buste réalisé par Monsieur Sébastien LANGLOYS**. Il enchaîne en proposant la parole aux élus..

N'ayant pas d'observation, on passe au vote du Budget.

Le Budget primitif est adopté à l'unanimité moins une abstention et moins une voix contre.

3°) DENOMINATION DE RUE

Monsieur le Maire expose le dernier point. Il consiste à avoir l'accord du Conseil Municipal pour la dénomination d'une rue. Il présente le projet en faisant lecture de celui - ci ; puis poursuit en rappelant qui était Monsieur TANGAMEN et les actions menées par l'OPACS et l'Office de Tourisme.

Madame CASIMIRIUS fait part de son engouement. Elle rappelle également que des indiens tels que Messieurs « MOUTCHAM », « ZWAZO », « SAÏPO » et « ZOUGOULOU » ont eu une place importante et ont marqué la culture indienne à Basse - Pointe.

La proposition est mise aux voix et est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire conclut en remerciant le Conseil Municipal et lève la séance à 19h40.